
**Systèmes de management de
l'énergie — Recommandations pour la
mise en oeuvre d'un système commun
de management de l'énergie dans les
groupements d'organismes**

*Energy management systems — Guidance for implementing a
common energy management system in multiple organizations*

(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 50009:2021

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/59f13737-55df-4ece-818c-3fe7d361fa6e/iso-50009-2021>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 50009:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/59f13737-55df-4ece-818c-3fe7d361fa6e/iso-50009-2021)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/59f13737-55df-4ece-818c-3fe7d361fa6e/iso-50009-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: +41 22 749 01 11

E-mail: copyright@iso.org

Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes, définitions et abréviations	1
3.1 Termes relatifs à l'organisme	1
3.2 Termes relatifs au système de management	3
3.3 Termes relatifs aux exigences	4
3.4 Termes relatifs à la performance.....	5
3.5 Termes relatifs à l'énergie	8
3.6 Abréviations	9
4 Contexte du groupement de management de l'énergie	10
4.1 Compréhension du groupement de management de l'énergie et de son contexte.....	10
4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées	10
4.2.1 Généralités	10
4.2.2 Compréhension des exigences légales et autres exigences.....	10
4.3 Détermination du champ d'application du système commun de management de l'énergie.....	11
4.3.1 Établissement du champ d'application du système commun de management de l'énergie.....	11
4.3.2 Modifications de la composition du groupement de management de l'énergie.....	12
4.4 Système de management de l'énergie.....	12
5 Leadership	12
5.1 Leadership et engagement.....	12
5.1.1 Direction de chaque organisme membre.....	12
5.1.2 Comité de management de l'énergie	13
5.2 Politique énergétique commune.....	15
5.3 Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme.....	15
6 Planification	16
6.1 Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités.....	16
6.2 Objectifs, cibles énergétiques et planification des actions pour les atteindre.....	16
6.3 Revue énergétique.....	17
6.4 Indicateurs de performance énergétique	18
6.5 Situation énergétique de référence (SÉR).....	19
6.6 Planification de collecte de données énergétiques.....	20
7 Support	20
7.1 Ressources	20
7.2 Compétence	20
7.3 Sensibilisation	21
7.4 Communication	21
7.5 Informations documentées	21
8 Réalisation des activités opérationnelles	21
8.1 Planification et maîtrise opérationnelles.....	21
8.2 Conception.....	21
8.3 Achats.....	22
9 Évaluation des performances	22
9.1 Surveillance, mesurage, analyse et évaluation de la performance énergétique et du SMÉ.....	22
9.1.1 Généralités	22
9.1.2 Actions visant à améliorer la performance énergétique des organismes membres	23
9.1.3 Évaluation de la conformité aux exigences légales et autres exigences.....	23

ISO 50009:2021(F)

9.2	Audit interne.....	23
9.3	Revue de management.....	23
10	Amélioration.....	24
10.1	Non-conformité et action corrective.....	24
10.2	Amélioration continue au niveau des organismes membres.....	24
Annexe A	(informative) Rôles et responsabilités du comité de management de l'énergie.....	26
Annexe B	(informative) Exemples de groupements de management de l'énergie et de systèmes communs de management de l'énergie.....	28
Bibliographie	31

iTeh Standards (<https://standards.itih.ai>) Document Preview

[ISO 50009:2021](https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/59f13737-55df-4ece-818c-3fe7d361fa6e/iso-50009-2021)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/59f13737-55df-4ece-818c-3fe7d361fa6e/iso-50009-2021>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 301, *Management de l'énergie et économies d'énergie*. <http://www.iso.org/catalog/standards/iso/59f13737-55df-4ece-818c-3fe7d361fa6e/iso-50009-2021>

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

L'ISO 50001 a été élaborée afin de permettre à un seul organisme de mettre en place les systèmes et les processus nécessaires à l'amélioration continue de sa performance énergétique. Dans certaines situations, il est possible d'obtenir de meilleurs résultats en matière de management de l'énergie lorsque plusieurs organismes se regroupent pour gérer collectivement leur énergie en constituant un groupement de management de l'énergie (GMÉ). Ces situations peuvent être favorisées par l'évolution des technologies et le développement de la production d'énergie décentralisée (DER).

Les GMÉ peuvent inclure des organismes qui:

- opèrent dans une région géographique, telle qu'une ville, un district ou un parc industriel donné;
- appartiennent à un même secteur, tel que l'industrie alimentaire, le transport ferroviaire ou les universités;
- fournissent un même client (membres de la chaîne d'approvisionnement), comme une chaîne de supermarchés ou un constructeur automobile;
- ont pour fournisseur un même prestataire de services, comme un propriétaire d'immeuble dans un centre commercial;
- partagent un même réseau d'utilités (vapeur, électricité, etc.);
- font partie d'un même groupe de franchise et peuvent avoir (ou non) un fournisseur commun, comme une chaîne de restauration rapide franchisée (avec un fournisseur commun), ou des magasins de détail indépendants qui opèrent sous une bannière coopérative;
- font partie d'un groupe économique plus vaste, avec des liens financiers ou un actionnariat commun;
- correspondent à différents types d'installations appartenant à une administration communale (mairie, bibliothèque municipale, hôpital, etc.);
- partagent un objectif ou une cible énergétique commune (fixée volontairement ou imposée);
- ont convenu d'améliorer le même indicateur de performance énergétique (IPÉ);
- sont membres d'une association professionnelle.

L'approche utilisée dans le présent document peut également être utilisée par un organisme multisite couvert par un système de management unique ou commun.

Les groupements d'organismes peuvent tirer des avantages en matière de management de l'énergie, qui vont au-delà de ceux dont peut bénéficier un seul organisme, grâce à une approche commune ou concertée du management de l'énergie par plusieurs organismes. En outre, des opportunités peuvent être identifiées en se concentrant sur l'énergie qui traverse le périmètre de chaque organisme membre. Ce type d'opportunité ne peut pas se trouver dans un seul organisme. En général, plus le périmètre est large, plus il y a de possibilités d'augmenter la performance énergétique et le degré d'amélioration.

L'établissement du GMÉ peut être motivé par des besoins en énergie communs, dans le but de faciliter les synergies ou de partager une expertise afin d'améliorer la performance énergétique.

EXEMPLE 1 Les investissements liés à l'énergie de grande ampleur peuvent être plus efficaces (une grande chaudière plutôt que plusieurs petites).

EXEMPLE 2 La chaleur résiduelle ou les sources d'énergie renouvelable locales peuvent être partagées.

Il peut être utile pour la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie (SMÉ) pour un groupement d'organismes si au moins un organisme membre possède une expérience dans le domaine du management de l'énergie.